



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2019

Le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, régulièrement convoqué, s'est réuni en son siège rue du Puits Saint Joseph à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Henri DUBREUIL, Président en exercice

Présents : Marc BEAUMONT (Virlet) ; François BLANCHON (Charensat) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian BREYNE (Vergheas) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Jean-Claude CAZEAU (La Cellette) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Daniel CLUZEL (Gouttières) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Annelise DURON (Le Quartier) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ; Nicole MAGNIER (La Crouzille) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; René POUMEROL (Saint-Julien-la-Geneste) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Didier SAVY (Youx) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine) ; André VERGE (Biollet) ; André VERNADAT (Moureuille).

Absents ayant donné procuration : Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) ayant donné procuration à Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines)

Excusés remplacés par le suppléant : Odette PAYRARD (Château-sur-Cher) remplacé par Robert DUBUIS (Château-sur-Cher) ; Pierrette DAFFIX RAY (Youx) remplacé par Didier SAVY (Youx) ;

Excusés : Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) ; Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Bernard DUVERGER (Teilhet) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ;

Secrétaire : Mme Bournat Gonzalez Karine

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 53

– Présents : 43

– Votants (présents ou représentés) : 48

Avant le début de séance, l'organigramme du personnel de la Communauté de Communes est distribué en début de séance aux Conseillers Communautaires.

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint. Il passe ensuite à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte-rendu du conseil du 13 février 2019

Le Président met aux voix le compte-rendu.

Adopté à l'unanimité

Application de l'article L 5211-10 du CGCT – décisions du Président et bureau

Le Président donne la parole à Mme Benoit qui expose les décisions prises.

01- Avancements de grade/Créations de postes

Arrivé de M. GAUMET

Le 23 mai prochain la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion proposera les avancements de grade 2019 pour un certain nombre d'agents de la Communauté de Communes.

Afin de permettre aux agents méritant de bénéficier de ces avancements, il est nécessaire que les postes soient créés et ouverts. Or à ce jour tous les postes correspondants ne sont pas créés. Il est donc proposé au conseil communautaire :

- De créer :
 - o 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 2,42/35ème
 - o 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 28/35ème

Il est ici bien précisé que ces créations de postes ne correspondent pas à de nouveaux recrutements mais à des évolutions de postes. A l'issue des éventuels avancements de grade et après avis du Comité Technique les postes inutiles seront supprimés.

M. le Président précise que qu'il s'est rapproché du Centre de Gestion pour mieux appréhender les pratiques de chacun en la matière. Les deux procédés existent à savoir création des postes avant la CAP pour que les agents puissent être nommés dès qu'ils peuvent légalement y prétendre ou création de poste après la CAP. M. le Président précise qu'il est plutôt sur cette deuxième position.

Adopté à l'unanimité (abstention de M. Chartoire)

L'intégralité des documents budgétaires dont il est fait mention ci-après sont consultables sur rendez-vous au siège de la communauté de communes.

02- Budget principal : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité (abstention de Mme Ravet)

B – Compte administratif 2018

Arrivée de M SAVY

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet (en tant qu'ancien Président en exercice sur 2018) se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 639 138,11		675 322,27		2 314 460,38
Opérations de l'exercice	7 638 926,72	7 882 263,10	498 436,94	331 430,31	8 137 363,66	8 213 693,41
TOTAUX	7 638 926,72	9 521 401,21	498 436,94	1 006 752,58	8 137 363,66	10 528 153,79
Résultats de clôture		1 882 474,49		508 315,64		2 390 790,13
Restes à réaliser			229 210,97	260 098,00	229 210,97	260 098,00
TOTAUX CUMULES	7 638 926,72	9 521 401,21	727 647,91	1 266 850,58	8 366 574,63	10 788 251,79
RESULTATS DEFINITIFS		1 882 474,49		539 202,67		2 421 677,16

Suite à des interrogations, elle rappelle que la ligne « voirie » du budget correspond au solde excédentaire de fonctionnement.

Elle précise que de fortes économies ont été réalisées cette année, notamment sur les frais de personnel (postes vacants, difficultés de remplacements,..) à hauteur de 108 000€. Le Président intervient pour dire qu'en effet, il constate régulièrement que le recrutement est très compliqué sur le territoire de la Communauté de Communes.

M. Peny s'interroge sur le Chapitre 65, qui correspond notamment aux indemnités des élus. Mme Bournat-Gonzalez lui répond en disant que ces indemnités correspondaient à un réel travail et que l'AMF préconisait de les mettre à leur montant maximum car sinon ce serait dévalorisé le travail réalisé.. M. Chartoire intervient également pour préciser qu'une loi a même interdit en 2016 de réduire cette indemnité dans les communes de moins de 1000 habitants (loi modifiée depuis).

M. Jouhet demande à Mme Benoit s'il y a des loyers en retard. Mme Benoit lui répond qu'il n'y a pas actuellement sur ce budget.

M. Jouhet se questionne sur l'opération patrimoniale, compte 41. Ceci correspond à une écriture comptable. Mme Bournat-Gonzalez donne la parole à Mme BENOIT qui précise que certaines

écritures sont en attente notamment du fait du partage toujours non réglé de l'ancienne communauté de communes du Pays de Menat.

M. Chartoire souligne que l'absence de réponse de la DGFIP quant au partage comptable de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Menat rend le budget inexact.

Adopté à l'unanimité (abstention de Mme Ravet et M. Chartoire)

M. Jean-Michel tient à féliciter sincèrement les 2 Présidents et le personnel pour l'exécution de ce budget 2018. Pour sa part, il ne comprend pas que l'on s'abstienne sur un compte de gestion.

M. Chartoire précise que son vote est lié aux difficultés avec le partage de Menat.

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 882 474,49
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (7 882 263.10 - 7 638 926.72)	243 336,38
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 639 138,11
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	508 315,64
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (331 430.31 - 498 436.94)	-167 006,63
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	675 322,27
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (260 098.00 - 229 210.97)	30 887,03
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	539 202,67

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 882 474,49
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

03- Budget annexe « ZA de St Gervais » : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2018

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		0,20		125 012,04		125 012,24
Opérations de l'exercice	1 291,00		12 025,32		13 316,32	
TOTAUX	1 291,00	0,20	12 025,32	125 012,04	13 316,32	125 012,24
Résultats de clôture	1 290,80			112 986,72		111 695,92
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 291,00	0,20	12 025,32	125 012,04	13 316,32	125 012,24
RESULTATS DEFINITIFS	1 290,80			112 986,72		111 695,92

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-1 290,80
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 1 291.00)	-1 291,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	0,20
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	112 986,72
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 12 025.32)	-12 025,32
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	125 012,04
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	112 986,72

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	1 290,80

Adopté à l'unanimité

04- Budget annexe « Laverie Atelier Relais » (Pionsat) : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2018

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 534,32		3 652,98		6 187,30
Opérations de l'exercice	21 291,17	28 000,08	22 442,52	22 477,67	43 733,69	50 477,75
TOTAUX	21 291,17	30 534,40	22 442,52	26 130,65	43 733,69	56 665,05
Résultats de clôture		9 243,23		3 688,13		12 931,36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	21 291,17	30 534,40	22 442,52	26 130,65	43 733,69	56 665,05
RESULTATS DEFINITIFS		9 243,23		3 688,13		12 931,36

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	9 243,23
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (28 000.08 - 21 291.17)	6 708,91
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	2 534,32
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	3 688,13
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (22 477.67 - 22 442.52)	35,15
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	3 652,98
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	3 688,13

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	1,87
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	9 241,36
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

05 - Budget annexe « Hôtel la Queue du Milan » : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2017

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	33 926,26		555,75		34 482,01	
Opérations de l'exercice	20 103,47	19 054,80	14 169,73	15 102,00	34 273,20	34 156,80
TOTAUX	54 029,73	19 054,80	14 725,48	15 102,00	68 755,21	34 156,80
Résultats de clôture	34 974,93			376,52	34 598,41	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	54 029,73	19 054,80	14 725,48	15 102,00	68 755,21	34 156,80
RESULTATS DEFINITIFS	34 974,93			376,52	34 598,41	

M. Jouhet s'interroge sur les opérations de l'exercice. Mme Bournat-Gonzalez précise qu'elles représentent les intérêts des emprunts.

M. Sauterau intervient pour mentionner que le bâtiment n'est plus aux normes et qu'il faudra choisir, à court terme, entre le vendre ou faire des travaux.

M. Cazeau souligne que le loyer ne permet pas de couvrir le crédit.

Adopté à l'unanimité

C. Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-34 974,93
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (19 054,80 - 20 103,47)	-1 048,67
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-33 926,26
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	376,52
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (15 102,00 - 14 169,73)	932,27
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-555,75
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	376,52

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	34 974,93

Adopté à l'unanimité

06 - Budget annexe « ZA de Pionsat » : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2018

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désigné Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	82 676,70		95 537,37		178 214,07	
Opérations de l'exercice	4 041,42		7 002,07		11 043,49	
TOTAUX	86 718,12		102 539,44		189 257,56	
Résultats de clôture	86 718,12		102 539,44		189 257,56	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	86 718,12		102 539,44		189 257,56	
RESULTATS DEFINITIFS	86 718,12		102 539,44		189 257,56	

M. Chartoire déplore, d'une manière générale, les déficits de tous ces budgets annexes. Il veut que le maximum soit fait pour vendre des terrains et qu'on n'ait pas à recourir à la fiscalité pour leur permettre de s'équilibrer.

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-86 718,12
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 4 041.42)	-4 041,42
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-82 676,70
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-102 539,44
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 7 002.07)	-7 002,07
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-95 537,37
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-102 539,44

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	86 718,12

Adopté à l'unanimité

07 - Budget annexe « Maison de Santé » (Pionsat) : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2018

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			58 708,76		58 708,76	
Opérations de l'exercice	15 416,07	15 780,02	8 017,06	19 788,08	23 433,13	35 568,10
TOTAUX	15 416,07	15 780,02	66 725,82	19 788,08	82 141,89	35 568,10
Résultats de clôture		363,95	46 937,74		46 573,79	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 416,07	15 780,02	66 725,82	19 788,08	82 141,89	35 568,10
RESULTATS DEFINITIFS		363,95	46 937,74		46 573,79	

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	363,95
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (15 780.02 - 15 416.07)	363,95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR.002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-46 937,74
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (19 788.08 - 8 017.06)	11 771,02
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR.001)	-58 708,76
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-46 937,74

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	363,95
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

08 - Budget annexe « Bâtiment d'Insertion » (Blanchisserie La Bujade à St Gervais) : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2018

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désigné Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			13 095,70		13 095,70	
Opérations de l'exercice	3 571,51	10 813,74	6 452,89	408,74	10 024,40	11 222,48
TOTAUX	3 571,51	10 813,74	19 548,59	408,74	23 120,10	11 222,48
Résultats de clôture		7 242,23	19 139,85		11 897,62	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 571,51	10 813,74	19 548,59	408,74	23 120,10	11 222,48
RÉSULTATS DEFINITIFS		7 242,23	19 139,85		11 897,62	

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	7 242,23
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (10 813.74 - 3 571.51)	7 242,23
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-19 139,85
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (408.74 - 6 452.89)	-6 044,15
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-13 095,70
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-19 139,85

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	7 242,23
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

09 - Budget annexe « Atelier Relais – Garage Jaillot et Contrôle technique Danchaud » : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2018

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 306,47	9 460,37		9 460,37	2 306,47
Opérations de l'exercice	38 764,70	42 768,96	37 407,90	41 638,19	76 172,60	84 407,15
TOTAUX	38 764,70	45 075,43	46 868,27	41 638,19	85 632,97	86 713,62
Résultats de clôture		6 310,73	5 230,08			1 080,65
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	38 764,70	45 075,43	46 868,27	41 638,19	85 632,97	86 713,62
RESULTATS DEFINITIFS		6 310,73	5 230,08			1 080,65

M. Michel s'interroge sur la date de fin de bail et donc de vente du bâtiment (principe de l'atelier relais). Le Président indique que le bail arrive à échéance en 2020 pour une partie du bâtiment et 2025 pour l'autre partie.

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	6 310,73
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (42 768,96 - 38 764,70)	4 004,26
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	2 306,47
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-5 230,08
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (41 638,19 - 37 407,90)	4 230,29
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-9 460,37
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-5 230,08

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	5 230,08
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 080,65
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

10 - Budget annexe « ZA de Saint Eloy » : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2018

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		794,97		603 384,26		604 179,23
Opérations de l'exercice	33 140,02	32 333,34	666 771,24	431 451,08	699 911,26	463 784,42
TOTAUX	33 140,02	33 128,31	666 771,24	1 034 835,34	699 911,26	1 067 963,65
Résultats de clôture	11,71			368 064,10		368 052,39
Restes à réaliser			573 270,00	352 433,00	573 270,00	352 433,00
TOTAUX CUMULES	33 140,02	33 128,31	1 240 041,24	1 387 268,34	1 273 181,26	1 420 396,65
RESULTATS DEFINITIFS	11,71			147 227,10		147 215,39

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-11,71
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (32 333,34 - 33 140,02)	-806,68
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	794,97
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	368 064,10
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (431 451,08 - 666 771,24)	-235 320,16
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	603 384,26
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (352 433,00 - 573 270,00)	-220 837,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	147 227,10

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	11,71

Adopté à l'unanimité

11 - Budget annexe « ZA Pont Blaireau » (Menat) : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2018

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat-Gonzalez est désignée Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		6 143,73		13 902,63		20 046,36
Opérations de l'exercice	120,00				120,00	
TOTAUX	120,00	6 143,73		13 902,63	120,00	20 046,36
Résultats de clôture		6 023,73		13 902,63		19 926,36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	120,00	6 143,73		13 902,63	120,00	20 046,36
RESULTATS DEFINITIFS		6 023,73		13 902,63		19 926,36

Adopté à l'unanimité

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	6 023,73
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 120.00)	-120,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	6 143,73
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	13 902,63
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	13 902,63
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	13 902,63

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	6 023,73
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Adopté à l'unanimité

12 - Budget annexe « Usine Relais » (Agro Service 2000) : compte de gestion 2018 – compte administratif 2018 et affectation des résultats

A – Compte de gestion 2018

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte de gestion dressé par Mme Darby, inspectrice divisionnaire et propose de déclarer que le compte gestion, dont les résultats sont conformes au compte administratif n'appelle ni observations ni réserves.

Adopté à l'unanimité

B – Compte administratif 2018

Le Président propose de désigner un président de séance pour l'adoption du compte administratif, Mme Bournat- est désignée Présidente de séance.

Messieurs Dubreuil et Brunet se retirent pour ne pas prendre part au vote,

Mme. Bournat-Gonzalez présente le compte administratif dont les grandes lignes se résument ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	181 670,86		235 888,91		417 559,77	
Opérations de l'exercice	25 021,18	68 416,66	55 493,58		80 514,76	68 416,66
TOTAUX	206 692,04	68 416,66	291 382,49		498 074,53	68 416,66
Résultats de clôture	138 275,38		291 382,49		429 657,87	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	206 692,04	68 416,66	291 382,49		498 074,53	68 416,66
RESULTATS DEFINITIFS	138 275,38		291 382,49		429 657,87	

Adopté à l'unanimité

Suite à plusieurs questions sur l'activité et le devenir de ce bâtiment, M. Sauterau indique que des discussions sont en cours avec le locataire afin de revoir le bail actuel de sorte que désormais le loyer compense les remboursements d'emprunts (ce qui n'est pas le cas) et qu'au final, l'opération soit bien blanche pour la communauté de communes. Cela passera par une modification de la durée des locations (travail actuel sur un principe de location-vente)

C Affectation des résultats

Le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-138 275,38
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (68 416.66 - 25 021.18)	43 395,48
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-181 670,86
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-291 382,49
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 55 493.58)	-55 493,58
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-235 888,91
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-291 382,49

Propose d'affecter le résultat cumulé de la sélection de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	138 275,38

Adopté à l'unanimité

13 -Modification de la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Par délibération n°4 en date du 27 juin 2017, le Conseil Communautaire avait décidé de la création d'une commission intercommunale d'accessibilité composée de 5 conseillers communautaires (Mme DUBOISSET Jacqueline, Mme POMPILI Michelle, M. SAVY Didier, M. DUBREUIL Henri, Mme ORIOL Laurence,) et de 3 membres de la société civile.

Par arrêté n°2017-112 Monsieur le Président avait désigné M. Marc DYDUCH-FNATH, M. Albert RIBERIEUX et Mme Joëlle ROBERT au nom de la société civile.

Néanmoins il est apparu à ce jour utile de modifier la composition de cette commission pour que les informations relatives à l'accessibilité soient mieux relayées sur les territoires.

Il est donc proposé :

- D'abroger la délibération n°4 de la communauté de communes du 27 juin 2017
- De fixer désormais la composition de la CIA comme suit :
 - o 34 membres représentant chacun une des communes membres de la communauté de communes nommés par le Conseil Communautaire
 - o De 3 à 10 représentants issus du monde associatif ou d'organismes ou de représentants d'acteurs économiques dans le domaine du handicap, des personnes âgées ou travaillant pour la promotion des intérêts des usagers et la qualité des services publics, ou d'autres usagers de la ville nommés par le Président
- De désigner comme représentant des communes au sein de la CIA :

Commune	Prénom	Nom
ARS LES FAVETS	Serge	BODEAU
AYAT SUR SIOULE	Alain	GIMENEZ
BIOLLET	André	VERGE
BUSSIERES PRES PIONSAT	Claude	DUBOSCLARD
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	Roger	OLLIER
CHARENSAT	François	BLANCHON
CHÂTEAU SUR CHER	Robert	DUBUIS
DURMIGNAT	Guy	CHARTOIRE
ESPINASSE	Marc	GIDEL
GOUTTIERES	Daniel	CLUZEL
LA CELLETTE	Jean-Claude	CAZEAU
LA CROUZILLE	Nicole	MAGNIER
LAPEYROUSE	Martine	LEITAO
LE QUARTIER	Annelise	DURON
MENAT	Bérénice	ARNAUD
MONTAIGUT EN COMBRAILLE	Claire	LEMPEREUR
MOUREUILLE	André	VERNADAT
NEUF EGLISE	Olivier	GRAVIER
PIONSAT	Jérôme	GAUMET
ROCHE D'AGOUX	Laurence	ORIOL
SAINTE CHRISTINE	Jacques	THOMAS
SAINT ELOY LES MINES	Jacqueline	DUBOISSET
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	Michel	GIRARD
SAINT HILAIRE	Viviane	RAVET
SAINT JULIEN LA GENESTE	René	POUMEROL
SAINT MAIGNER	Laurent	DUMAS
ST MAURICE PRES PIONSAT	DANIEL	DIONNET
SAINT PRIEST DES CHAMPS	Gilles	GOUYON
SAURET BESSERVE	Jocelyne	LELONG
SERVANT	Sylvain	DURIN
TEILHET	Bernard	DUVERGER
VERGHEAS	Christian	BREYNE
VIRLET	Marc	BEAUMONT
YOUX	Pierrette	RAY

Adopté à l'unanimité

14 - Cotisation principale du SMADC / Remboursement par les communes

Considérant la cotisation principale 2019 du SMADC d'un montant de 43 014.00 € établie au nom de la Communauté de Communes du Pays de St Eloy pour le compte de ses communes adhérentes.

Considérant les modalités de répartition de la cotisation principale du SMADC à l'encontre des communes appliquées par les anciennes communautés de communes, à savoir :

- refacturation aux communes par les anciennes Communautés de Communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et Pays de Menat,
- prise en charge dans le calcul de l'attribution de compensation versée aux communes et donc pas de refacturation pour les communes de l'ex communauté de communes du Pays de St Eloy.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de mettre en paiement la cotisation principale 2019 au profit du SMADC pour la somme de 43 014.00 €,
- d'appliquer une refacturation aux communes conformément au tableau ci-dessous :

Nom de la communauté de communes	Nom de la commune	Population municipale INSEE 2015	Cotisations générale 2018	Population municipale INSEE 2016	Cotisations générale 2019
			2,63 € (+2%)		2,68 € (+2%)
CC du PAYS DE ST ELOY - 34 communes	AYAT-SUR-SIOULE	148	389,24 €	147	393,96 €
	BIOLLET	333	875,79 €	334	895,12 €
	CHARENSAT	507	1 333,41 €	508	1 361,44 €
	ESPINASSE	293	770,59 €	293	785,24 €
	GOUTTIERES	361	949,43 €	352	943,36 €
	SAINTE-CHRISTINE	133	349,79 €	131	351,08 €
	ST GERVAIS D'AUVERGNE	1318	3 466,34 €	1323	3 545,64 €
	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	123	323,49 €	122	326,96 €
	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	733	1 927,79 €	718	1 924,24 €
	SAURET-BESSERVE	173	454,99 €	168	450,24 €
	BUSSIÈRES PRES PIONSAT	97	255,11 €	93	249,24 €
	CHÂTEAU-SUR-CHER	78	205,14 €	77	206,36 €
	LA CELLETTE	171	449,73 €	170	455,60 €
	LE QUARTIER	209	549,67 €	213	570,84 €
	PIONSAT	1104	2 903,52 €	1100	2 948,00 €
	ROCHE-D'AGOUX	103	270,89 €	103	276,04 €
	ST HILAIRE PRES PIONSAT	165	433,95 €	162	434,16 €
	SAINT-MAIGNER	195	512,85 €	192	514,56 €
	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	367	965,21 €	369	988,92 €
	VERGHEAS	64	168,32 €	63	168,84 €
	MENAT	561	1 475,43 €	554	1 484,72 €
	NEUF-ÉGLISE	298	783,74 €	294	787,92 €
	SERVANT	536	1 409,68 €	535	1 433,80 €
	TEILHET	305	802,15 €	297	795,96 €
	ARS LES FAVETS	228	599,64 €	225	
	BUXIÈRES-SOUS-MONTAIGUT	238	625,94 €	238	
	DURMIGNAT	194	510,22 €	199	
	LAPEYROUSE	563	1 480,69 €	565	
	LA CROUZILLE	271	712,73 €	268	
	MONTAIGUT-EN-COMBRILLE	996	2 619,48 €	987	
	MOUREUILLE	328	862,64 €	346	
	SAINT ELOY LES MINES	3723	9 791,49 €	3715	
	YOUX	921	2 422,23 €	918	
	VIRLET	272	715,36 €	271	726,28 €
écart 2015-2016	-59	16109	42 366,67 €	16050	43 014,00 €
Total à rembourser par les communes					23 018,52 €

Le Président précise que la Communauté de Communes prend à charge les cotisations, des communes anciennement membres de la Communauté de Communes de Saint Eloy.

Adopté à l'unanimité

HABITAT

15 - Accords de subvention dans le cadre de la convention de partenariat avec le conseil départemental programme d'intérêt général (PIG)

Mme Duboisset présente les dossiers de demande de subvention suivants reçus par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre du PIG départemental :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, CC Pays de St Eloy)	%
M. CHIAPELLO Jean-Yves	PO	La Roche 63330 PIONSAT	Amélioration énergétique	9 311 €	465,55 €	5%	6 052,15 €	65%
Mme LECUYER Emmanuelle	PO	20 rue Michel de l'Hospital 63330 PIONSAT	Amélioration énergétique	19 499 €	974,95 €	5%	12 674,35 €	65%
Mme ROBERT Marinette	PO	Pramagnat 63390 ESPINASSE	Amélioration énergétique	2 789 €	139,45 €	5%	1 812,85 €	65%
M. VU Ngoc Hai	PO	Chez Bouchard 63330 LE QUARTIER	Sécurité et salubrité	16 279 €	1 627,90 €	10%	11 367,40 €	70%
M. VU Ngoc Hai	PO	Chez Bouchard 63330 LE QUARTIER	Amélioration énergétique	3 721 €	186,05 €	5%	1 488,40 €	40%
M. GRIBET Barnabé	PO	Montaligère 63390 SAINTE CHRISTINE	Amélioration énergétique	12 051 €	602,55 €	5%	7 833,15 €	65%
TOTAUX				63 650 €	3 996 €		41 228 €	

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH faisant foi pour autoriser le démarrage des travaux,

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

16 - Accords de subventions dans le cadre de l'OPERATION PROGRAMMEE d'amélioration de l'Habitat (OPAH)

Mme Duboisset présente les dossiers de demande de subvention reçu à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy dans le cadre de l'OPAH suivants :

Bénéficiaire	PO ou PB	Adresse de l'immeuble	Travaux envisagés	Montant HT des Travaux	Plafond de la subvention de la communauté de communes	Taux de subvention de la communauté de communes	Total subventions (Anah, Habiter mieux, Commune de St Eloy, CC Pays de St Eloy)	%
Mme VENTALON Rosette	PO	Les Bruyères 63700 MOUREUILLE	Travaux de réhabilitation globale	34 093 €	3 409,30 €	10%	22 455,80 €	66%
Mme BONHAMMOUR Carole	PO	3 lotissement Champ Breniat 63700 BUXIERES SOUS MONTAIGUT	Travaux d'économie d'énergie	20 352 €	1 000,00 €	5%	9 600,00 €	47%
TOTAUX				54 445 €	4 409 €		32 056 €	

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'accorder à chacun de ces propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention de la Communauté de Communes (précisé dans le tableau ci-dessus) au montant définitif HT des travaux. Le montant de cette subvention sera limité au plafond de subvention de la Communauté de Communes également précisé dans le tableau ci-dessus. La date d'accusé de réception du dossier de demande d'aide par l'ANAH fera foi pour autoriser le démarrage des travaux,

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

FORÊT

17- Approbation de l'assiette des coupes 2019 pour le Bois des Brosses relevant du régime forestier

Considérant le programme d'aménagement forestier établi pour le Bois des Brosses sur la période 2011-2030.

Considérant le programme de coupes suivant proposé pour l'année 2019 par l'Office National des Forêts pour le Bois des Brosses relevant du régime forestier,

Forêt de : COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de SAINT ELOY

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (1)	Proposition ONF (2)	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)
1A	E3	350	10,00	2017	2019	Fusion de communautés de communes.
2A	E3	765	13,88	2018	2019	Fusion de communautés de communes.
3A	E3	770	9,67	2019	2019	

Il sera donc proposé au conseil communautaire :

- d'accepter la proposition reprise dans le tableau suivant :

Forêt de :	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire :
Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (Bois des Brosses)	1A	E3 (troisième éclaircie)	AJOUT aux coupes 2019
Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (Bois des Brosses)	2A	E3 (troisième éclaircie)	AJOUT aux coupes 2019
Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (Bois des Brosses)	3A	E3 (troisième éclaircie)	AJOUT aux coupes 2019

- d'accepter la proposition suivante :

Forêt de :	N° de Parcelle	Type de coupe	Destination :	<i>Mode de commercialisation :</i>
Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (Bois des Brosses)	1A	E3	Vente	Sur pied en bloc
Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (Bois des Brosses)	2A	E3	Vente	Sur pied en bloc
Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy (Bois des Brosses)	3A	E3	Vente	Sur pied en bloc

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Fin de séance 19h46